



Montreuil, le 4 mars 2020

Monsieur le Directeur Général des Ressources humaines  
Ministère de l'Éducation nationale  
72, rue Regnault  
75013 Paris

Monsieur le Directeur général des ressources humaines,

Les résultats du mouvement inter départemental pour les enseignants du premier degré sont tombés le 2 mars.

Certains collègues, malgré l'attribution de 800 points pour situation de handicap, n'ont pas obtenu satisfaction lors de cette phase. Vous comprendrez dans quelle situation difficile ils se trouvent.

Par ailleurs, certains collègues, en rapprochement de conjoints, se trouvent séparés de leur famille depuis plusieurs années. Pour eux aussi, ce refus de mutation les met en grande difficulté.

A l'instar de ce qui se fait maintenant depuis plusieurs années, nous vous demandons de bien vouloir procéder à une phase de rattrapage (entre le résultat du mouvement inter départemental et la phase exeat-ineat) afin que certains collègues, et notamment tous ceux bénéficiaires des 800 points ou séparés depuis de nombreuses années puissent être mutés rapidement en imposant aux directeurs académiques des exeat-ineat.

Au vu de la situation difficile dans laquelle les collègues se trouvent, et afin qu'ils puissent participer au mouvement dès la phase initiale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à cette phase rapidement.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions de croire, Monsieur le Directeur des ressources humaines, en notre parfaite considération.

Frédéric Volle  
Secrétaire général